Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 14624
24 septembre 2018

Protéger l'environnement à travers un usage des sols transparent, inclusif et responsable

Proposition de résolution
déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Pour garantir des conditions de vie décentes aux générations actuelles et futures, il importe de veiller à la durabilité des processus écologiques et des services écosystémiques essentiels que procure la nature. L'Objectif de développement durable n° 15 de l'ONU appelle les gouvernements à s'assurer de la préservation, de la restauration et de l'exploitation durable des écosystèmes terrestres, des écosystèmes d'eau douce et des services connexes.

Or, nos sociétés sont constamment sous pression pour rechercher la performance dans un environnement concurrentiel mondial. Il arrive parfois dans ce contexte que des réserves naturelles qui étaient auparavant protégées soient rouvertes aux activités économiques et commerciales, donnant lieu à des conflits entre les organismes de protection de l'environnement et les acteurs commerciaux, la population locale et les investisseurs, les gouvernements et les ONG.

Un projet de modification de l'occupation des sols suscite actuellement une inquiétude croissante en Turquie. D'après des organisations de la société civile, ce projet ouvrira une partie essentielle des réserves naturelles aux activités de construction et causera des dommages irréversibles aux habitats naturels de la région égéenne. Les ONG affirment en particulier qu'aucune consultation publique n'a eu lieu et que les rapports établis pour justifier le projet n'ont pas été rendus publics. Cette situation regrettable, qui n'est pas propre à la Turquie, nécessite la tenue d'un débat plus vaste et la prise de mesures urgentes.

Comment peut-on concilier la protection de l'environnement et le respect du droit des générations futures à un environnement sain, d'une part, et la compétitivité des économies de marché, d'autre part? Comment peut-on tenir compte des besoins de la population locale sans étouffer le développement économique? Et comment peut-on utiliser les principes internationaux à l'appui des processus décisionnels dans le domaine?

Le développement durable est une condition préalable à la jouissance des droits de l'homme. L'accès à l'information, la participation aux processus décisionnels et l'accès à la justice sont indispensables et peuvent aider à trouver des solutions justes et viables. L'Assemblée parlementaire devrait formuler des recommandations en vue de garantir une utilisation des sols à la fois transparente, inclusive et responsable.